

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Commune de Souffelweyersheim

1 place du Général de Gaulle

67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Téléphone 03.88.20.00.12

Télécopie 03.88.20.50.64

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept février à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire en salle des mariages à la Mairie de Souffelweyersheim sous la présidence de Madame Myriam JOACHIM, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Date de la convocation dématérialisée adressée par Mme Myriam JOACHIM Vice-Présidente : 10 février 2026

Nbre d'élus au Conseil d'Administration : 15	
Élus en fonction : 15	Élus absents : 6
Élus présents : 9	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 0

Secrétaire de séance : Laurent REYMANN

Présents :

Mme Myriam JOACHIM, M. Martial GERHARDY, M. Laurent REYMANN, Mme Béa KLEIN, Mme Francine LALLIER, M. Paul TEDESCHI, Mme Mireille MATTER, M. Jacques BRETON, Mme Monique WAMSLER.

Absents ayant donné mandat vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absents sans donner de mandat :

M. Pierre PERRIN

M. Patrick KURTZ.

M. Jacques BOEHRINGER.

Mme. Nadia THOMAS.

Mme. Fanny GOURDIN.

M. Sabin MUNTEAN.

02/2026 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement ci-dessous :

Le Conseil d'Administration,

après avoir entendu et approuvé à l'unanimité,

- le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025,

DÉCIDE d'affecter l'excédent global cumulé de 2025 comme suit :

Affectation à l'excédent reporté, compte 002

Excédent de fonctionnement reporté, pour un montant de 18 149,41 €

PREND ACTE que ces décisions d'affectation seront intégrées dans le budget primitif 2026.

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Laurent REYMANN

Souffelweyersheim, le 23 02 2026

Vice-Présidente

Myriam JOACHIM



Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite

le 24/02/2026